

[Traduction]

**L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, je suis ravi d'annoncer au député que, grâce à ses instances répétées, et aussi grâce aux recommandations du médiateur de la Convention de la baie James, le gouvernement du Canada accordera une subvention de 3,8 millions de dollars pour la construction de l'école de Waswanipi. Je signale que ce montant portera à 20 millions de dollars le total des subventions consenties pour les écoles des Cris de la baie James depuis cinq ans.

\* \* \*

[Français]

### LE CANADIEN NATIONAL

LES ATELIERS DU CN DE POINTE-SAINT-CHARLES—LE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE WAGONS—LA POSITION DU MINISTRE

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports concernant le rôle des Ateliers du Canadien National de Pointe-Saint-Charles, à Montréal, dans le contrat de 85 millions de dollars de VIA Rail pour la réfection de wagons. Le ministre reconnaît-il que l'emploi de quelque 485 employés, soit le tiers de la main-d'œuvre aux Ateliers, sera menacé si le contrat de VIA Rail pour la réfection de wagons n'est pas octroyé à ces Ateliers, et que l'économie du sud-ouest de Montréal subira par conséquent un autre coup dur?

Est-ce l'intention du gouvernement de maintenir ces Ateliers à Pointe-Saint-Charles avec ses ressources importantes d'infrastructures et de ressources humaines? Et, dans l'affirmative, qu'est-ce que le gouvernement va faire pour assurer que VIA Rail confie ce contrat très important aux Ateliers du CN?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports):** Monsieur le Président, la question est beaucoup plus longue que le contenu le mérite. Je pense que la compagnie VIA Rail a fait appel effectivement à des appels d'offres concernant la remise en état d'un certain nombre d'équipements de la compagnie. Des offres ont été demandées. La compagnie VIA Rail va, comme c'est la situation dans le cas des sociétés de la Couronne, évaluer les offres faites et accorder normalement le contrat à la compagnie qui va satisfaire aux exigences qu'elle a formulées. Alors, ce n'est pas nécessaire d'ouvrir une espèce de grand débat sur la situation du CN à Pointe-Saint-Charles. On va attendre simplement la décision de VIA Rail, et je pense que cela va simplement se faire en fonction des normes.

L'IMPORTANCE DE GARDER OUVERTS LES ATELIERS DE MONTRÉAL

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Le ministre est-il conscient du fait que le tiers de la main-d'œuvre aux Ateliers de Pointe-Saint-Charles est touché par la question de savoir si oui ou non ce contrat va être accordé aux Ateliers du CN? Et est-il aussi conscient du fait que les employés sont très inquiets suite à la décision du gouvernement de laisser fermer les Ateliers du CN à Moncton (N.-B.)? Est-ce que le gouvernement peut nous assurer qu'il a l'intention de maintenir ces ateliers à Pointe-Saint-Charles, ou est-ce l'intention du gouvernement de

### Questions orales

laisser fermer les Ateliers à Montréal comme cela a déjà été fait à Moncton?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports):** Monsieur le Président, je pense que les offres qui ont été faites sont en fonction d'entreprises qui ont des travailleurs au Québec et en Ontario. Je pense que c'est la tactique habituelle des néo-démocrates d'essayer de lancer à peu près n'importe quoi en l'air. Je pense que c'est très simple. La compagnie va accorder le contrat à une entreprise qui a des travailleurs au Canada, au Québec ou en Ontario. Alors, c'est bien évident que s'ils accordent le contrat aux travailleurs du CN, à Pointe-Saint-Charles, le député va se lever dans deux jours pour demander pourquoi on ne l'a pas accordé aux travailleurs de la Bombardier à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Je pense que cela n'impressionne plus personne.

\* \* \*

[Traduction]

### LES BANQUES

LES FRAIS DE SERVICE DES BANQUES À CHARTE—LA LOI SUR LA CONCURRENCE

**M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Je le remercie d'avoir accepté que ses collaborateurs permettent aux banques de s'entendre sur des normes minimales de services aux consommateurs et de présentation de l'information. Toutefois, David Makin, chef du service des marchés financiers du Bureau de la politique de la concurrence, a laissé entendre la semaine dernière que, en consentant à offrir gratuitement certains services bancaires de base, les banques risquaient d'être accusées de fixation des prix.

Le ministre prétend-il vraiment condamner à une amende ou une peine de prison, pour collusion, les banquiers qui conviendraient d'offrir gratuitement aux consommateurs des services bancaires de base?

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, absolument pas. La Loi sur la Concurrence vise à aider les consommateurs et, la semaine dernière, je me suis opposé au fait que l'association des banquiers se retranche derrière la Loi sur la concurrence ou s'en serve comme prétexte pour ne pas agir dans l'intérêt du consommateur, comme elle m'en avait donné l'impression.

Certaines dispositions de la loi permettent aux banques de consulter au préalable le chef du Bureau de la politique de la concurrence, si elles ont formulé un certain projet et si elles s'interrogent sur sa légalité en vertu de la loi. En outre, si, effectivement, du fait d'une disposition administrative, il se trouve qu'elles ne peuvent pas donner suite à leur projet, j'accepterai volontiers de recommander à mon collègue de modifier la Loi sur les banques, ou de proposer des changements à la Loi sur la concurrence de façon que les banques puissent agir. Je voudrais que l'on réduise ces frais administratifs et je ne pense pas qu'il y ait d'obstacle dans la loi qui empêche les banques de les réduire dès maintenant.